L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI MATIN, 10 NOVEMBRE.

FEUILLETON.

LES AVENTURES DU CHEVALIER D'EON.

CINQUIEME PARTIE.

LE TREBUCHET.

CHAPITRE III.

PRIS AU PIÈGE.—(Suite.)

—Que demandes-tu donc? insista le comte avec bienveillance.

—Je demande un ordre du roi qui renvoie d'ici à jamais, comme elle le mérite, cette petite mijaurée avec laquelle vous étiez en train de causer.... quand j'ai interrompu la conversation au moment où elle dégénérait en monologue.

—Tu es jalouse! demanda le comte flatté.

—Quelquefois, par hasard, répondit-elle.

—Mais quels ordres, objecta le comte, puis-je donner ici? Le roi seul peut prétendre à ce que ses volontés soient exécutées partout.

—Je me contente de votre signature, répliqua Claudine, au risque du protêt. Que vous faut-il de plus?

—Soit, dit le comte. Eh bien! je signerai tout à l'heure....

—Je connais cet échappatoire, et ne m'y prendrai point, dit-elle d'un air scandalisé. Depuis quand signe-t-on le contrat après la noce? Non, après, vous ne signeriez pas.

—Tu l'exiges donc? constata le comte. Il te faut contenter. Mais sur quel papier vais-je écrire?

—Tenez, dit Claudine en se baissant, puis se relevant aussitôt, sur celui-ci, qui vient de tomber de votre poche fort à propos.

Et elle lui tendit un papier portant en tête ces mots sacramentels: De par le roi, et en ajoutant:

—Tiens! une lettre de cachet en blanc. Il paraît que vous êtes bien avec le fabricant.

Le comte rougit légèrement, puis sourit, et, s'exécutant de bonne grâce, il écrivit, sous la dictée de la tentatrice Egérie, qui l'ensorcelait, un ordre de mettre en liberté Mlle Olga Riumine et de la confier aux soins de la personne chargée du dit ordre.

—Et c'est toi, demanda-t-il en terminant, qui te charges de l'exécution?

—Soyez tranquille, j'en fais mon affaire. Elle ne tardera guère à repasser la frontière et à regagner ces neiges et ces glaces qui lui ressemblent si bien.

Cette petite sotte coupable de vous avoir déplu ne mérite point miséricorde. Il faut faire un exemple. Qu'elle s'en aille chercher fortune ailleurs, avec une petite dot de cent mille écus pour commencer; cela lui apprendra.

—Mais, dit le comte interloqué, je ne dote que les filles que je marie.

—Qui vous dit, répliqua Claudine, que vous ne marierez point celle-là comme les autres?

—Nous en reparlerons, dit le comte avec une moue qui indiquait une certaine impatience et une certaine méfiance, dont Claudine s'aperçut, ce qui fait qu'elle n'insista plus.

Elle ne résista pas davantage quand il se pencha vers elle en lui disant d'une voix chaude et d'un œil brillant:

—Et maintenant que j'ai fait tout ce que tu as voulu, à ton tour.

Il allait embrasser cette jolie joue émerillonée, quand la petite fit semblant de fuir; mais dans une direction qui allait lui être fatale, car, acculée à la porte de droite, elle ne pouvait que la pousser à entraîner ainsi dans sa retraite son acharné persécuteur. Tout en la lutinant, le comte la serrait, en effet, de si près qu'à un moment donné il ne resta plus entre la tourterelle et l'oiseleur, que la porte de la cage.

Claudine parut le sentir et, lasse de lutter en vain, elle s'arrêta devant le seuil en concluant de la main les battements de son cœur.

Le comte lui montra la porte d'un geste passionné, et, s'effaçant galamment devant elle, il lui céda le pas.

—Non, après vous, fit-elle avec la moue d'une femme qui se rend, et ne veut pas précéder, mais suivre le vainqueur.

—Je n'en ferai rien, répliqua-t-il. A toute jolie femme le pas.

—A tout seigneur, tout honneur, répondit-elle d'un air engageant.

—Allons! puisque tu le veux, s'écria le comte en ouvrant gaiement la porte et en passant le premier.

Mais il passa seul. A peine avait-il franchi le seuil, que Claudine d'Eon, prompte comme l'éclair, referma la porte sur lui et disparaissait dans le réduit d'où elle était sortie, en murmurant dans un éclat de rire:

—Enfin, le tour est fait, ce n'a pas été sans peine.... mais sans danger.

D'Eon s'était à peine esquivé, que le comte, partagé entre la bonne et la mauvaise humeur que lui inspiraient tant d'événements imprévus, pareils aux machinations d'une fée maligne vengeant sur le domaine voisin, le comte, disons-nous, reparut sur le théâtre de ses enchantements et de ses désenchantements, pour y subir une troisième épreuve non moins inattendue que les autres.

Il tenait par la main et conduisait, par cérémonie, un peu ironiquement, une dame masquée et voilée, nouvelle et mystérieuse Armide, qu'il avait trouvée assise sur un sofa dans une pénombre propice, au fond de ce galant retrait où il avait si étourdiment précédé la nymphe délurée qui l'avait pas suivi.

Dès cette brusque invasion, pareille à une prise d'assaut, le comte ne reconnut pas le boudoir, puisqu'il confinait à l'antichambre du salon commun du petit Château-Plaisir de la rue Saint-Médéric; une personne qui semblait attendre l'irruption, qui du moins avait pris la visitation de sa complaisance retraite avec la philosophie d'une déesse prête à s'humaniser.

Mais la victoire était-elle de celles qui permettent l'orgueil? La conquête était-elle de celles qui méritent le triomphe? Ecoutez une femme fortunée, était-ce bien aller? A peine à voix lui apparaît-elle merveille des contes de fées, la Belle au bois dormant, qui attend le prince libérateur? Avait-il avant ainsi, se sachant qui lui devant éprise, douée de toutes les puissances du sortilège, excepté du don de plaire, et chargée de prendre ses prétendants à la pipée? L'aventure allait-elle tourner au tragique ou au ridicule? Et cette satire de Claudine, cette tenace déesse sans la chaste maîtresse digne ou indigne d'elle, auprès de laquelle on devait la regretter ou l'oublier?

Toutes ces questions, qu'il se posait ensemble à la fois, lassaient le comte tout perplexe et tout inquiet de voir se rompre le charme, tomber les voiles et le masque qui lui dérobaient sa conquête, enfin de connaître son sort.

Comme si elle eût deviné ce qui se passait dans l'âme de son encore muet interlocuteur, sans attendre une invitation qu'il hésitait à lui adresser, ou la liberté qu'il hésitait encore plus à prendre, l'inconnue se dévoila vivement, et, sans masque et sans voile inconnue, car elle présentait aux regards du comte le visage qu'il n'était loin de ne point s'attendre, mais qu'il avait fatalement vu ainsi parsemé de tendre émotion, paré, par les rayonnements de la lèvre, d'un tel éclat de nouveauté, de la marquise de Pompadour.

Le comte se trouvait pas d'esprit. Il était curieux, et l'embroglio l'intéressait. Il était mérite et ne détestait pas d'être intrigué, fût-ce à ses dépens. Que venait-il chercher après tout à sa petite maison de la rue Saint-Médéric? Des ressources contre l'ennui, des diversions à la monotonie de cette existence qu'il n'y a point à craindre, rien à désirer, et où la satiété vient si vite? En bien! il était servi à souhait, puisqu'il tombait, au fréquent moment joyeux de toute sa machine, dans électriquement secoué, de surprise en surprise, de nouveauté en nouveauté, d'Olga en Claudine, et de Claudine en Pompadour. Il pouvait tomber plus mal. Il avait un moment redouté pis. Agréablement rassuré, philosophiquement résigné, très heureux de se trouver en droit de faire des reproches à où il pouvait craindre d'en recevoir, et de se tirer par un dénoûment d'une aventure qu'il risquait d'être étourdie, le comte prit rapidement son parti. Qu'on ou n'a pas ce qu'on désire, il faut désirer ce qu'on a.

C'est cette qui fit la meilleure figure du monde à cette avance de l'amour, qui avait pour complice le plus spirituel des hasards, à cette facile victoire, à cette conquête si nouvelle par l'imprévu, qui venait si à propos profiter, ou l'en dédommageait d'un double échec.

Dès le premier coup d'œil jeté sur le comte, Mme de Pompadour comprit que son audace lui avait porté bonheur et qu'elle était sauvée.

Elle avait traversé impunément l'épreuve du cette terrible seconde d'indécision pendant laquelle elle s'était sentie perdue.

—Marquise, s'écria gaiement et gracieusement le comte, soyez la bienvenue. Hâtez-vous de prolonger davantage ou artifice dont vous avez assez joui tous deux. Il ne faut pas abuser des meilleures choses. J'ai trop de plaisir à vous trouver ici pour que vous vous étonniez plus longtemps de m'y voir. Je veux donc bien vous le dire: Je vous attendais.

—Excusez-moi de ne l'avoir point deviné, et d'avoir pu craindre un moment que ma présence ne vous parût importune.

—Elle ne l'est jamais; et votre apparition me cause, comme toujours, tous les plaisirs, excepté celui de la surprise.

—Vous ne m'en voulez donc pas?

—De quoi donc? De m'avoir prévenu? Je vous en sais gré, au contraire. Vous en faut-il une preuve?

—Partout ailleurs, je vous croirais sur parole; mais ici, permettez-moi de vous demander un gage.

—Soit, je suis prêt à m'exécuter.

—Eh bien! accordez-moi la grâce de mon introducteur.

—De votre introducteur?

—Ou plutôt de mon introductrice.

—Qui donc? Cette Claudine?

—Qui se nomme, de son vrai nom, le chevalier d'Eon.

—Celui qui vient d'avoir cette piquante aventure de Saint Pétersbourg?

—Précisément, et qui y a rendu au roi de France des services qui ne seront pas méconnus, parce qu'il vient de me rendre à moi-même celui de me ménager la visite de monsieur le comte....

—Non, certes, le tour est des mieux joués, le guide des mieux choisis, le subterfuge des plus spirituels, le résultat des plus agréables.... Et je ne saurais nier la vocation diplomatique d'un homme qui se déguise si bien. Je l'avancerai donc vers lui, mais à l'étranger, pour lequel il est fait. De tels Protées seraient trop dangereux à Paris.

—Que pourrait-il y avoir à craindre d'un homme qui fait si bon usage de son esprit, et à qui son cœur n'appartient plus?

—Que voulez-vous dire?

—Je veux dire que le chevalier a été conduit ici, comme moi-même, par l'amour.

—Ah! il est amoureux!

—Et aimé.... comme il le mérite, par une jeune personne adorable elle-même. J'en puis parler à bon escient. Je l'ai vue, j'ai reçu ses confidences, je lui ai promis votre appui. Me suis-je trop avancée?

—Point. Je suis d'humeur aujourd'hui à payer toutes vos dettes et toutes les miennes.

—En ce cas, Olga Riumine est sûre de son bonheur. Il n'est pas de meilleurs auspices pour consacrer le nôtre. Il ne me manque plus rien vraiment, pour bénir le ciel de notre rencontre... imprévue, pour moi du moins, que de voir aussi heureux qu'il le mérite ce couple charmant, et de voir aussi une autre personne, que je ne puis m'empêcher de signaler à votre justice, punie par le spectacle de ce bonheur qu'il n'a pas tenu à elle d'empêcher.

—De qui parlez-vous?

—De marquis de Valcroissant.

—Vous aurez le plaisir sans doute de lui faire part à l'heure votre compliment. Maintenant que j'ai tout accordé, que vous me devez les deux plus grands plaisirs que puisse goûter une jolie femme: récompenser et punir...

—Il en est un plus grand encore, c'est celui de les devoir à ce qu'on aime.

—Sans doute, puisqu'ils seraient bien reçus, même d'un indifférent. Eh bien! c'est le moment pour moi de vous demander à mon tour quelque chose.

—Je n'ai rien à refuser à mon souverain maître et seigneur.

—Oh! le risque n'est pas grand. Il s'agit d'abord de partager avec nous, tout à l'heure, le festin préparé par mes soins... à votre intention.

Mme de Pompadour sourit et s'inclina aussi gracieusement que si elle eût cru spontané l'hommage de cette invitation.

—Ensuite, dit le comte,—dont ce scrupule à un pareil moment trahissait bien ce trait de caractère: le souci perpétuel du décorum, la crainte d'être ridicule, de paraître dupe,—j'ai à vous demander la grâce de ne pas trop rire de la figure que vont faire dans un instant, en vous voyant, Richelieu, Le Bel et...

—Et...

—Et M. de Valcroissant; celui-là surtout, qui était loin d'être dans ma confidence, et n'aura point l'esprit, comme les autres, de deviner ce qu'il ignore...

—...Et de paraître enchanté de ce qui le désole...

Le comte sourit.

—Soyez tranquille, déclara Mme de Pompadour, j'aurai le triomphe modeste.

—Ces triomphes-là sont les plus sûrs. La modestie ne sied qu'au vrai mérite.

—Enfin, conclut le comte, j'ai encore à solliciter... car l'appétit vient en mangeant...

Elle lui ferma la bouche avec une malicieuse et pourtant respectueuse coquetterie, d'un coup de son éventail.

—Vous m'en demandez trop à la fois, dit-elle. Ne faut-il pas laisser sa part à l'imprévu?

—C'est juste. Je vous dirai le reste au dessert, à l'heure du champagne, en portant votre santé...

—Et celle de mes protégés, qu'il ne faut pas oublier.

—Ne vous inquiétez pas d'eux... qui ne s'inquiètent pas de nous. Puisqu'ils s'aiment, ils sont heureux... comme nous.

—C'est du dernier galant. Il n'y a que les rois pour savoir toujours se tirer d'affaire. Et parmi les rois, il n'est qu'un Louis XV.

—Chut! il n'y a plus de roi où vous êtes; il n'y a que des sujets.

La marquise porta avec passion la main du comte à ses lèvres.

(La fin à demain.)

VAPEURS.

Le Lac.

ARRANGEMENT D'HIVER.

Steamers de la Malle des Etats-Unis entre Mandeville et la Nlle-Orléans.

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Covington.

Le beau steamer fin marcheur et à basse pression

CAMELIA,

Capitaine Hanover,

partira pour les susdites villes le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du convoi de 10 heures du matin, le MARDI, à l'arrivée du convoi de 2 heures de l'après-midi. le SAMEDI, à l'arrivée du convoi de 4 heures de l'après-midi.

Le LUNDI et le JEUDI le bateau ira jusqu'à Old Landing, sur la rivière Tchefuncté, pour Covington. Retour: il quittera Old Landing le mardi et le vendredi, à 5 heures du matin: Madisonville tous les LUNDIS et JEUDIS matin.

Il ne sera positivement pas reçu de fret après le départ du convoi précédent celui à arrivée duquel le bateau doit partir.

Le service sera régulier à moins de mauvais temps ou de basses eaux.

Par suite du mauvais état du wharf de Lewisbourg, le Camelia ne s'y arrêtera que quand le capitaine jugera qu'il est prudent de le faire.

C. M. SORIA, Agent.
15 mai. Aux Nos 18 et 20 rue de l'Union.

Vicksburg.

Départ régulier tous les SAMEDIS, à 5 h. P. M.

NATCHEZ,

T. P. Leathers, capitaine, J. F. Muse, commis.

Ce bateau de première classe fera le service régulier de la Nouvelle-Orléans à Vicksburg et Yazoo Bend, comme il est dit ci-dessus.

A Vicksburg, il fera jonction avec les bateaux faisant les voyages des rivières Yazoo, Tallahatchie et Sunflower, ainsi que la ligne Anchor qui fait les voyages réguliers de Memphis, Cairo et St. Louis.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 Tchoupitoulas.

Paquet Régulier du Grand Ecore.

Départ tous les MARDIS, à 5 heures P. M.

Pour Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la rivière aux Cannes, Alexandrie, débarcadères Norman et Barlin et tous les débarcadères intermédiaires de la Rivière Rouge. Le bateau à vapeur d'un très faible tirant d'eau,

FLETA,

capitaine M. C. Mitchell, commis Jos. C. Robbins, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus, pendant toute la saison des basses eaux. Le "Fleta" sera remplacé par un bateau plus gros lorsque l'état de la rivière le permettra.

Pour fret et passage, s'adresser à LORD & MCPEAKE, Agents.
28 juillet. No. 46 de la rue du Camp.

Compagnie de Paquebots du peuple.—La Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore.

Départ tous les VENDREDIS, à 5 heures P. M. POUR Grand Ecore, Montgomery, l'embouchure de la Rivière aux Cannes, Alexandrie, les débarcadères de Norman, de Barlin et tous les ports intermédiaires de la Rivière Rouge, le bateau à vapeur, de premier ordre, d'un faible tirant d'eau,

GARRY OWEN,

Capitaine Jno Helton, Commis, Wm. Culbertson.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à LORD & MCPEAKE, No 46 de la rue du Camp.

OPELOUSAS.

Départ régulier tous les Mercredis 5 h. P. M. Pour Washington, Opelousas, Port Barré, Simmsport, Church Ville et tous les débarcadères sur l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.

BERTHA,

H. H. Broad, capitaine, J. B. Schmidt, commis.

Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du fret et des passagers pour tous les atterrages du Bayou des Glaises, faisant sa jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de le Commune.

8 août.

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la Cote, de Baton Rouge et du débarcadère de Wall.

DEPART tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et tous les VENDREDIS, à 10 heures A. M., à dater de VENDREDI, 24 octobre. Le bateau à vapeur

R. L. HODGE.

Capitaine V. B. Baranco.—Commis. F. Bergeron et J. A. Comstock.

Retour tous les DIMANCHES et MERCREDIS soir.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. C. MELANÇON, No 30 de la rue Conti.

21oct

Pour la Côte, Bâton-Rouge et Grosse Tête Landing.

Le bateau à vapeur St JOHN, capt. Jas. P. McElroy, commis, Allen Jumel, et S. Heno.

part de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à 10 heures du matin, et tous les SAMEDIS, à 5 heures de l'après-midi. Retour: il quitte Plaquemine tous les JEUDIS et DIMANCHES soir. Il part de Donaldsonville et descend la côte, le jour, tous les LUNDIS et VENDREDIS.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à E. C. MELANÇON, No. 30 de la rue Conti.

14mai

Pour Bayou Goula.

Trois voyages par semaines.

SELMA.

A. DUGAS, capitaine. A. Meynier, commis.

Commençant son service régulier le 15 octobre prochain.

Jours de départ tous les MARDIS et JEUDIS à midi et tous les DIMANCHES matins à 9 heures. Ses jours de retour à la Nouvelle-Orléans sont les MERCREDIS, VENDREDIS et LUNDIS en plein jour. 22août

Paquebot de la Côte et de Lafourche.

A dater du MERCREDI, 3 novembre. Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur

HENRY TETE.

Capitaine J. F. Aubota, Commis P. A. Charlet.

Part de la Nouvelle-Orléans le DIMANCHE, à 5 heures du matin, le MARDI, à midi, et le JEUDI, à midi.

Retour: il partira de Donaldsonville le LUNDI matin, le MERCREDI matin et le VENDREDI matin. Il descendra la côte le jour.

Le bateau à vapeur

LIZZIE HOPKINS,

Capt. N. Z. Dupuis; commis, M. Landry,

Part la Nouvelle-Orléans, le LUNDI, à 5 heures P. M., le VENDREDI, à 10 heures A. M., à dater du LUNDI 2 novembre. Retour: il partira de Donaldsonville le MERCREDI, à midi, et le DIMANCHE matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET, No 30 rue Conti.

Paquebot Régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ de la Nouvelle-Orléans tous les JEUDIS et LUNDIS à 5 P. M.

SEMINOLE,

Capitaine Joe Dalferes; pour tous les atterrages de la côte jusqu'à Donaldsonville, et du Bayou Lafourche jusqu'à Thibodeaux.

Pour fret ou passage s'adresser à bord.

Ce paquebot commencera son service régulier le LUNDI 26 courant. 17oct

Pour la Côte au-dessous de la ville.

La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur

MARY IDA,

Capitaine A. J. Ruiz; commis J. L. Boyd et Jno. Reynaud, partira de la Nouvelle-Orléans, à dater du MARDI, 22 septembre 1874, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES, pendant le jour. 9mai

Pour la Côte,—au-dessous de la ville.—Départ tous les MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin.

Pour la Station de la Quarantaine, Buras, toutes les habitations et tous les débarcadères. Le bateau à vapeur EMPIRE, neuf et fin marcheur, capt. A. J. Jeanfreau, Commis, J. C. Tremoulet, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Il sera de retour à la Nlle-Orléans tous les LUNDIS et JEUDIS, vers trois heures de l'après-midi.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à S. FERNANDEZ & CO., No 128 de la rue Vieille Levée.
11 sept

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Les Vapeurs de la Malle de la Compagnie Générale Transatlantique entre New York et le Hâvre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne feront leur service partant du Pier No. 50, Rivière du Nord—

PEREIRE, Sarmont, samedi 7 novembre.

FRANCE, Trudelle, samedi, 20 novembre.

VILLE-DE-PARIS, Danré, samedi, 12 décembre.

PRIX DU PASSAGE EN OR (y compris le vin) POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $125; Seconde cabine, $80.

Billets d'excursion à prix réduits.

Installation parfaite pour quelques passagers d'entrepont à $35.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen et qui en reviennent en prenant les steamers de cette ligne évitent les risques inutiles de voyage par les Chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

Pour fret ou passage, s'adresser à GEO. MACKENZIE, Agent, 58, Broadway, New-York, ou à L. GRAND, Agent.
nov—12 Gallier Court, Lettre H. N. O.

LIGNE DE

STEAMERS DU HAVRE

—ET DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS.

Les steamers suivants, qui sont de première classe et voyagent sous pavillon espagnol seront expédiés de la Nouvelle-Orléans pour le Havre, directement.

ESPARTERO,	CASTELLAR,
PELAYO,	CORTES,
RIVERA,	COLON,
QUEVEDO,	(d'autres en construction.)

Ils passent la barre en tout temps, sans retard.

Pour fret ou passage (excellents emménagements, bonne table, y compris le vin.)

S'adresser à F. INGATE, agent, No 14 de la rue de l'Union, Nouvelle-Orléans.

26juil—1an

STEAMERS—LIVERPOOL

Ligne d'Etat.

S'il y a des obstacles à la barre ils sont évités par les bateaux allèges.

Tous les steamers de cette ligne sont neufs, solides, construits spécialement pour le commerce de la Nouvelle-Orléans, d'une grande puissance et d'une grande vitesse; ils sont commandés par les marins les plus habiles et les plus prudents. Il y a des chirurgiens et des femmes de chambres expérimentés sur chacun d'eux et on n'y néglige rien pour assurer le confort de tous les passagers.

STATE OF LOUISIANA, 2500 tonneaux, Lieut. Johnson, R. N. R.

STATE OF MINNESOTA, 2500 tonneaux, Lieut George Hamlin, R. N. R.

STATE OF ALABAMA, 2400 tonneaux, capt. D. Flint.

STATE OF VIRGINIA, 2500 tonneaux, capt. Moodie

STATE OF PENNSYLVANIA, 2500 tonneaux, capt. Knight

STATE OF GEORGIA, 2500 tonneaux, capt. L. Cooper.

STATE OF NEVADA, 2500 tonneaux, cap. Braes.

STATE OF FLORIDA, 2500

STATE OF INDIANA, 2500 " capt. Sadler.

La compagnie émet des traites payables sur demande, et qui peuvent servir dans toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Elle vend des billets de retour (bons pour douze mois) et des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande ou de l'Europe;

Des billets d'immigrants (payés d'avance) pour les personnes qui désirent faire venir leurs amis ici;

Elle donne des connaissements pour Brême, Hambourg, le Hâvre, Anvers, Rotterdam, (Ansow et d'autres points bien connus.

De la Nouvelle-Orléans à Liverpool directement.

Le steamer

PALM.

partira de son quai, poteau 32, Troisième district, vis-à-vis du Liverpool Bonded warehouse, le 1874.

Prix du passage de la Nouvelle-Orléans aux ports ci-dessous mentionnés:

	Salon.	Inter.	Ent.
Liverpool, Glasgow, Belfast, Queenstown, Londonderry,	$125		
Le Havre, Hambourg, Anvers, Rotterdam	135		
Paris, Brême, Manheim, Norvége, Suède, Danemark	145		

De la Nouvelle-Orléans à Glasgow, Belfast via New-York (par chemin de fer tout le temps de la N.-O. à N. Y.)

Les voyageurs partiront de la Nouvelle-Orléans du pied de la rue du Canal, à 4 heures de l'après-midi, le SAMEDI, 21 nov. et prendront à New York, le steamer "State of NEVADA," qui part de New York, le MERCREDI, 25 novembre à midi.

N. B.—Les voyageurs qui prendront cette route éviteront les désagréments, les frais et le retard à New-York.

Prix du passage (y compris le Billet de chemin de fer pour New York) à

	Salon.	2e cabines.	Entr't.
Belfast, Glasgow	$118		
Liverpool, Londonderry	128	$80	$46

La compagnie vend, à bas prix, des billets pour toutes les parties de la Grande Bretagne, de l'Irlande et de l'Europe;

Les billets—bons pour douze mois—de la Nouvelle-Orléans à Liverpool—aller et retour—à $200 le billet, pour Liverpool, directement, via New-York et vice versa—aller et retour—à $220 le billet.

Les prix sont basés sur la monnaie courante des Etats-Unis. Moitié prix pour les enfants âgés de deux à douze ans.

A. K. MILLER & CO., Agents. Au No 35 de la rue Carondelet, Nlle-Orléans.
5juillet—1 an

Lloyd de l'Allemagne du Nord.

POUR BREME,

via la Havane et Southampton.

Le steamer allemand

STRASBURG,

Capitaine BANC

mouillé au poteau 41, Quatrième District, partira pour les ports ci-dessus DIMANCHE, 8 novembre, à sept heures du matin.

Pour passage, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., agents, No. 42 de la rue de l'Union.

BREME.

Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,

Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLÉANS, avec escale au Hâvre, à Southampton et à la Havane.

Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD reprendront leur service régulier

	Départ: De Breme.	De la Nlle-Orléans.
Frankfurt	22 sept.	25 oct.
Strassburg	6 oct.	8 nov.
Feldmarshal Moltke	20	22
Hannover	3 nov.	6 déc.
Gén. Werder	17	20
Frankfurt	1 déc.	3 janv.
Strasburg	15	17
Koeln	29	31

Les autres jours de départ seront annoncés plus tard.

En partant de Brême, les steamers touchent au Hâvre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils touchent à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le fret.

PRIX DU PASSAGE

De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:

Chambres $150 en or. Entrepont 40

De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton,—au Hâvre ou à Brême:

Chambres $150 en or. Entrepont 45

De la Nouvelle-Orléans à la Havane:

Chambres $35 en or. Entrepont 15

Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés

Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents.
8 août—1 an Au No 42 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.

Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants

KNICKERBOCKER, NEW ORLEANS, GEO. CROMWELL, GEO. WASHINGTON, CORTES.

Le steamer

NEW ORLEANS,

Clapp commandant

partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse SAMEDI, 14 novembre, à 8 h. A. M.

Passage $50.

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet, No 41.

Philadelphia via la Havane.

Ligne semi-mensuelle.—Transport de la malle des Etats-Unis.

JUNIATA, comm. J. W. Catherine. 1300 tonneaux
YAZOO, do. L. D. Barrett. 1400 tonneaux
TONAWANDA, do. C. C. Wiltbank. 814 tonneaux

(Départ, DIMANCHE, 8 novembre, à heures A. M.

Le beau steamer de 1ère classe,

JUNIATA,

Commandant, J. W. Catherine,

Partira de son quai, en face de la Place Jackson, ainsi qu'il est dit ci-dessus.

Passage pour la Havane (monnaie des E.-U.) $35
Passage pour Philadelphie 50
Billet donné à New-York pour toute voyage 50

Pour fret ou passage, s'adresser à EDWARD A. YORKE, Agent, au coin des rues Carondelet et Gravier.
4 nov—1 an.

The Freedmen's Savings & Trust Co.

CAISSE D'EPARGNES.

Charte accordée par les Etats-Unis en 1865.

SUCCURSALE DE LA NLLE-ORLEANS,

No 182, Rue du Canal,

HEURES DE BANQUE:

De 9 heures A. M. à 3 heures P. M.

Ouverte les samedis soirs, pour recevoir des dépôts, de 6 à 8 heures.

Un intérêt est alloué sur les dépôts.

C. D. STURDEVANT, Caissier. HENRY HAGAS, Assist.-Caissier.

On peut se procurer des copies de la Charte à la Banque.

CHEMINS DE FER.

THE MOBILE LINE.

[illegible]

On and after— May 31, 1874.

Trains leave depot foot Canal street as follows.

EXPRESS AND MAIL DAILY, at 8 a. m.

COAST ACCOMMODATION TRAIN, Saturday only, at 3 p. m.

Through night express daily, at 6 p. m.

Arrive:

Coast Accommodation (Mondays only) at 8.30 a. m.

Express and Mail daily at 2 p. m.

Through night Express, daily at 11 45 p. m.

The 6 p. m. express train will stop only at regular telegraph stations between this city and Ocean Springs.

This is the only line running PULLMAN PALACE CARS to Louisville, St. Louis and Charleston.

Office corner Camp and Common Streets, opposite City Hotel.

R. P. SHUTE, General Passenger Agent.

S. H. SCRANTON, General Superintendent.

LIGNE DE MOBILE.

[illegible]

A partir du 31 Mai 1874.

Les trains partiront du dépôt, au pied de la rue du Canal comme suit:

EXPRESS ET MALLE, TOUS LES JOURS, à 8 heures.

TRAIN D'AGREMENT POUR LES VILLES DE BAINS, (le samedi seulement) à 3 p. m.

Express du soir tous les jours à 6 heures p. m.

Les trains arriveront à la Nouvelle-Orléans.

Le train d'agrément, (le lundi seulement) à 8.30 a. m.

Express et malle, tous les jours, à 2 P. M.

Express du soir, tous les jours à 11 45 p. m.

Le train express de 6 p. m. ne s'arrêtera qu'aux stations télégraphiques régulières entre la Nlle-Orléans et Ocean Springs.

C'est la seule qui ait des CHARS PULLMAN jusqu'à Louisville, St. Louis et Charlotte.

Bureau, coin Camp et Commune, vis-à-vis le City Hôtel.

R. P. SHUTE, Agent-Général pour les passages.

S. H. SCRANTON, Surintendant-Général.

[illegible]

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.

Les trains partent et arrivent comme suit:

(Du dépôt, au pied de la rue des Callipe.)

DÉPARTS.		ARRIVÉES.	
Express	7.00 A. M.	Express	5.00 P. M.
Malle	5.00 P. M.	Malle	5.30 A. M.

CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.

Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.

Vente de billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, Directeur-Général. 19 avril

[illegible]

New Orleans, St. Louis & Chicago R. R. Co. (Great Jackson Route.)

(From Calliope street Depot.)

DEPART.		ARRIVE.	
Express	7:00 A. M.	Express	5.50 P. M.
Mail	5.00 P. M.	Mail	5.30 A. M.

PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS CHICAGO, AND LOUISVILLE.

Only one change of sleeping cars to Eastern cities.

Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.

A. D. SHELDON, Agent.

E. D. FROST, General Manager. april 19

Chemin de Fer Pontchartrain.

[illegible]

L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.

Excursion au Lac—aller et retour, le même jour.....25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans.....10 cents.

Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour—

Départs de la ville. | Départs du Lac.

[illegible]

Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après midi.

Les passagers qui désirent s'arrêter Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.

S. H. SCRANTON, Surintendant général.

Avril—

[illegible]

GRAND CHEMIN DE FER DE LA

Louisiane et du Texas, de Morgan.

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera au CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 7¼ heures A. M.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux du bateau à vapeur pour toute la route.

Le taux du fret, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au delà de Brashear, est réduit pour le moment. Des contrats spéciaux pour fret sur marchandises expédiées pour ces points devront être faits avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste Anne. Le fret pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, sous forme de billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront que par ce chemin de fer.

Afin que le fret soit promptement expédié il doit être délivré avant 3 heures; le fret reçu après cette heure partira par les trains suivants.

GEO. PANDELY, Surintendant.

Pour fret ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.

Il ne sera point reçu de fret après 4 heures.

27mai— CHS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DE LA—

Nouvelle-Orléans.

Au coin des rues Canal et Camp.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes de l'année expirée le 31 Décembre 1

Sur les risques d'incendie	$414,662 55	
Sur les risques de mer	201,130 [illegible]	
Sur les risques de rivières	62,674 55	
Total des primes		$658,658 94
En moins—primes non expirées le 31 décembre 1873	126,606 98	
En moins—Primes remboursées	11,776 88	
		$137,[illegible] 51
Montant net des primes		$421,270 49
Réassurances	$ 42,928 62	
Pertes par le feu $153,070 67		
Pertes sur mer 67,172 06		
Pertes sur rivières 9,774 91		
	$230,017 64	
Dépenses, taxes, etc., intérêt	17,691 46	
Commissions des affaires d'agences	7,796 37	
Réfaction (rebate) aux assurés	38,773 69	
Intérêt semi-annuel sur le capital—		
Cinq pour cent payé en août 1873	$25,000 00	
Cinq pour cent payable en février 1874	25,000 00	
	50,000	
		417,21 60
Réservé pour réclamations non réglées		$ 3,361

L'actif de la Compagnie est comme suit:

En caisse	$ 46,497 16
Effets à recevoir, pour primes	15,077 16
Bonds de la ville et autres bonds	126,000 00
Actions de la Compagnie du gaz et autres	67,514 00
Billets en garantie et billets hypothécaires	275,736 00
Primes en voie de recouvrement	104,279 03
Comptes en suspens	3,000
Primes d'agence pour décembre	11,013 30
Manuels	4,740
Succursale	4,534
Louisiana Cotton Factory	1,579
Propriété au coin des rues Canal et Camp	75,062 77
Autres propriétés foncières	25,582 39
Dû par des Compagnies d'assurance	7,405 76
	$774,[illegible] 77
Dépréciation	67,[illegible]
Valeur sur le marché, au comptant	$706,[illegible]

PASSIF.

Capital	$500,000 00
Risques non expirés	126,606 98
Intérêt sur le capital, dû en février	25,000 00
Intérêts et dividendes non collectés	11,115 15
Effets à payer	1,716
Réclamations non réglées	[illegible] 7
Réserve de 2 1/2 pour cent sur les pertes	10,146 97

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

J. TUYES, Président.

J. W. HINCKS, Secrétaire.

Signé sous serment, par devant moi, ce 9 de janvier A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public.

Au No 169 de la rue Gravier, Nlle-Orléans

Le dividende—intérêt semi-annuel de cinq pour cent, dû le premier lundi de février, sera payé aux actionnaires à partir de la dite date.

DIRECTEURS:

Geo. Urquhart,	M. Payne,
H. Gally,	Placide Forstall,
G. W. Babcock,	Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard,	R. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

AUX MAITRES DE POSTE.

Les maîtres de poste sont autorisés à recevoir des abonnements à l'Abeille (édition quotidienne, $16 par an; édition hebdomadaire, $5). Nous les prévenons néanmoins que toute demande d'abonnement sera considérée comme non avenue, à moins que la lettre ne renferme en même temps le montant de l'abonnement, préalablement fait de commission alloué aux agents et aux maîtres de poste.

MAISON ETABLIE EN 1855.

Dépôt des Moulins à Coton "Eagle"

—ET DE—

MACHINES DE TOUTE SORTE

—DE—

W. L. CUSHING,

Au No 61 de la rue St-Charles, coin Union, Nouvelle-Orléans.

LE plus grand et le meilleur assortiment de Machines de toute sorte qu'il y ait au Sud se trouve prêt pour livraison immédiate au Dépôt de Moulins de W. L. CUSHING, au No 61 de la rue St-Charles, Nlle-Orléans. Comme M. Cushing est l'Agent des plus grands et des plus recommandables fabricants de ce pays, toutes les Machines sortant de ses magasins sont entièrement garanties sous tous les rapports. L'attention spéciale des Planteurs est appelée sur le fait que le meilleur MOULIN A COTON qui existe et les meilleurs APPAREILS A SUCRE, les meilleures CHAUDIERES A SUCRE et les meilleures MACHINES A VAPEUR sont vendues par cette maison. Son assortiment en ARBRES DE COUCHE, POULIES, COUSSINETS et MANCHONS d'Arbre de Couche, est le plus grand qu'on puisse trouver aux Etats-Unis.

Les Marchands de la Campagne qui désirent agir comme agents de la maison recevront les commissions les plus libérales.

Aux dernières Foires de l'Etat, les Prix suivants—les plus remarquables qui aient encore été décernés, ont été décernés à l'Agence Cushing:

Médaille en or pour la meilleure Machine à Vapeur Stationnaire.

Médaille en or pour les meilleurs Moulins à Scie.

Médaille en or pour le meilleur Evaporateur de Sucre.

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Head Blocks) de Moulin à Scie.

Premier Prix pour la meilleure Machine à Plancher.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Maïs.

Premier Prix pour le meilleur Moulin à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.

Premier Prix pour la meilleure Vis à Coton de Newell.

Premier Prix pour la meilleure Bouilloire pour Machine à Vapeur.

Premier Prix pour les meilleures Poulies.

Premier Prix pour les meilleurs Arbres de Couche (Shafts).

Premier Prix pour les meilleurs Manchons d'Arbres de Couche (Couplings).

Premier Prix pour les meilleurs Coussinets (Hangers).

Premier Prix pour la meilleure Presse à Coton.

Premier Prix pour les premières Scies Circulaires.

Premier Prix pour la meilleure exposition d'ouvrages en cuivre, à l'usage des Plombiers, des poseurs d'installation du Gaz, etc.

Premier Prix pour les meilleures Machines à faire les Bourrelets et les Barils.

Onze Premier Prix pour les Machines à raboter, et Machines à travailler le bois.—Un grand nombre d'autres Prix pour la meilleure et la plus grande exposition de Machines.

MOULIN A COTON "EAGLE" PERFECTIONNÉ.

La grande popularité des Moulins à Coton de l'Aigle est fondée sur le fait bien connu qu'ils sont les plus sûrs, les plus forts et les mieux construits de tous les Moulins à Coton connus. Ces Moulins tournent plus légèrement que tous autres, ce qui est un grand avantage pour les Planteurs qui se servent de Manége à Chevaux. Tous les nombreux Planteurs qui font usage du Moulin de l'Aigle, certifient que lorsque leur coton est envoyé sur le marché, il obtient toujours le prix le plus élevé, parce qu'il produit un échantillon plus fin et meilleur qu'aucun autre Moulin à Coton.

Plus de 17,000 de ces Moulins célèbres ont déjà été vendus par le Soussigné, qui en est l'Agent depuis 20 ans; et pendant cette longue période jamais un seul Moulin n'a été rejeté ou retourné, malgré le nombre immense qu'il en a été vendu.

Les Hérissons des Moulins à Coton de l'Aigle ont 12 pouces de diamètre, par conséquent 2 ou 3 pouces de plus que ceux de presque tous les autres moulins à coton; de sorte qu'un Moulin de l'Aigle de 40 scies par exemple, a un plus grand nombre de dents, qu'un moulin de 45 scies de deux marques dont les scies n'ont que 10 ou même 9 pouces de diamètre, ce qui constitue un avantage important quand il s'agit d'un plus grand moulin.

Les planteurs qui désirent un Moulin recommandable, d'une réputation établie, peuvent acheter un Moulin à Coton de l'Aigle, avec la certitude de ne pas faire un essai incertain, et ils auront un Moulin qui est recommandé par les plus anciens et les meilleurs planteurs du pays, comme étant le meilleur Moulin à Coton du Sud.

Le soussigné en tient constamment un grand stock dans ses magasins de la Nouvelle-Orléans, toujours prêts à être expédiés sur demande.

Les planteurs doivent avoir soin d'indiquer s'ils veulent un Moulin avec la Grande Roue à main droite ou à main gauche.

La Balle de Coton qui a reçu le grand prix à St-Louis et qui a remporté cinq de milliers de dollars à un grand nombre de Foires d'Etat, avait été égrenée dans un Moulin à Coton de l'Aigle.

PRIX:

[illegible]

Tous ordres doivent être adressés à: W. L. CUSHING, No 61, rue St-Charles, Nlle-Orléans.

MOULINS A SUCRE VICTOR —ET— Evaporateurs de COOK.

Un grand assortiment de toute grandeurs de moulins à sucre VICTOR et d'évaporateurs de COOK, ainsi que des moulins à sucre de MILLER, et de CHAUDIERES à sucre en fer du Tennessee.

A vendre par W. L. CUSHING, 61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

"La Reine du Sud" Moulins à Mais —ET A— FARINE DE STRAUB.

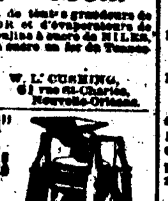

Ces moulins célèbres sont bien supérieurs à tous les autres et sont vendus sous une entière garantie par

W. L. CUSHING, 61 rue St-Charles, Nouvelle-Orléans.

MACHINES A VAPEUR PORTATIVES DE AMES. 1.000 EN USAGE.

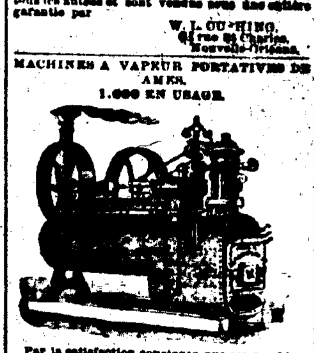

Par la satisfaction constante que ces machines à vapeur donnent généralement, nous avons la satisfaction d'avoir atteint notre but: DE DONNER LA MEILLEURE, LA PLUS FORTE ET LA PLUS PARFAITE MACHINE A VAPEUR QUI SOIT SUR LE MARCHE AMERICAIN.

Nous avons reçu et recevons constamment les témoignages les plus flatteurs de leur utilité, en considération de leur force, de leur simplicité et de l'excellente main-d'œuvre de leur construction, et nous défions les autres fabricants de construire une machine à vapeur supérieure à la nôtre.

Toutes ces machines sont faites sur place indépendant, en sorte qu'elles peuvent être placées comme machines stationnaires et cela convient mieux.

W. L. CUSHING, Nlle Orléans.

CHAUDIERES A SUCRE EN FER DU TENNESSEE.

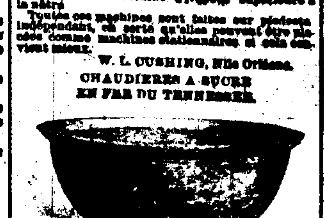

Ces chaudières à sucre sont faites avec le meilleur Fer du Tennessee et ont donné la plus entière satisfaction. Les prix en sont plus bas que ceux des Chaudières à Sucre de toute autre fabrique. Toutes grandeurs à vendre par

W. L. CUSHING, Au No61 de la rue St Charles

LES MEILLEURES PRESSES A COTON.

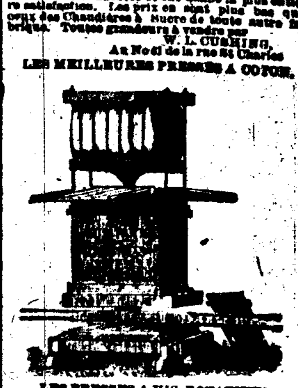

LES PRESSES A VIS ROTATIVES, BROOKS.

[illegible] été vendues pendant les cinq dernières années, et ont donné une satisfaction parfaite, opérant aisément avec deux ouvriers.

PRESSE PATENTÉE DE HART, A VIS DE NEWELL, PERFECTIONNÉE.

Cette presse est une grande amélioration sur la Presse à Vis de Newell; elle fonctionne plus vite qu'aucune autre presse, et n'a pas d'égale comme presse à force animale.

PRESSE A VAPEUR A ENGRENAGE.

La meilleure et la seule bonne presse à vapeur, est la presse à vis de Newell avec engrenage, invention inventée par S. Noyes. Cette presse, [illegible] employées pendant les six années passées, [illegible] quelques une de ses plus grande Planteurs peuvent presser 50 balles par jour. Une de ces presses a été vue en opération à la FABRIQUE D'HUILE UNION, en cette ville.

Les planteurs désirant une bonne presse à coton, soit presse à main, soit presse à mulet, soit à vapeur, trouveront les presses ci-dessus les meilleures du marché et à des prix réduits. A vendre aussi la vieille et recommandable Vis de Newell, de toutes grandeurs, telle qu'elle a été perfectionnée par Sandman & Co.

A vendre à FRAGLE COTTON GIN DEPOT, par W. L. CUSHING,

No 61 rue St-Charles, Nlle-Orléans.

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurance Mutuelle

—DES—

Marchands de la Nlle-Orléans,

No. 124, RUE DU CANAL.

VINGTIEME ETAT ANNUEL.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:

Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1874, y compris les primes non expirées de l'année précédente:

Sur risques de feu	$[illegible] 04	
Sur risques de mer	[illegible] 50	
Sur risques de rivières	[illegible]	
Total des primes		[illegible]
En moins—primes non expirées		[illegible]
Total net des primes, le 31 mai 1874		[illegible]

Pertes payées: [illegible]

Bénéfices [illegible]

L'Actif de la Compagnie est comme suit: [illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

PAUL FOURCHY, Président.

G. W. NOTT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Signé sous serment, par devant moi, le 6 juin 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notaire Public. Au No 169 de la rue Gravier.

L'intérêt habituel de dix pour cent est payable aux actionnaires, sur demande.

—DIRECTEURS—

P. Maspero,	M. Puig,
D. A. Chaffraix,	D. Mc Coard,
P. Fourchy,	J. M. Allen,
J. J. Generes,	S. L. Bell,
M. W. Smith.	Chas. Lafitte,
J. J. Fernandez.	

6 juin

VINGT-CINQUIEME ETAT ANNUEL

—DE LA—

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

28 Mai 1874.

LES Directeurs, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1874—

[illegible]

L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THEO. A. ADAMS, Président.

HENRY V. OGDEN, secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, par devant moi, ce 28 mai 1874.

W. E. EVANS, Deuxième Justice de Paix, Paroisse d'Orléans, Louisiane.

Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement du quatrième intérêt trimestriel de DEUX ET DEMI POUR CENT sur le CAPITAL de la Compagnie, UN DIVIDENDE de VINGT CINQ pour cent sera payé, COMPTANT, à dater du 22 juin [illegible]

—DIRECTEURS—

Theo. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	G. T. Beddoche,
John Phelps,	A. G. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
P. N. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Bradford,	Simon Hernsheim,
Simon Forchheimer,	Jno. D. Weeks,
R. B. Post,	A. Levi,
Edward Pilsbury,	Jno. R. King,
Chas. R. Slaybach,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris,
Andrew Stewart	Joseph Bieno.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Sud.

CAPITAL PAYE $500,000

DIX-HUITIEME ETAT ANNUEL. Année 1873.

[illegible]

Cette ancienne et excellente Compagnie donne des polices contre l'incendie, les risques de rivière et de mer aux conditions les plus favorables. Elle règle toutes les pertes aux conditions les plus libérales et les paie comptant, à ses bureaux, No 82 de la rue du Camp, coin Commercial Alley.

THE LABORING HOMESTEAD and Co-Operative Association of Louisiana. OFFICIERS:

[illegible]

BUREAU DES DIRECTEURS: [illegible]

COMITES: [illegible]

BUREAU DE L'ASSOCIATION: [illegible]

ASSURANCES.

Commercial Insurance Company of New Orleans.

HUITIEME ETAT ANNUEL.

Conformément aux réquisitions de sa charte, la Compagnie publie l'état suivant:

PASSIF.

Primes de l'année expirée le 31 mars 1874

[illegible]

ACTIF.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

Nouvelle-Orléans, 31 mars 1874.

J. H. OGLESBY, Président.

WALTER HUNTINGTON, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Déclaré sous serment, par devant moi, ce avril 1874.

EDWARD IVY, Notaire Public.

Nouvelle-Orléans, 10 avril 1874.

Aujourd'hui, à une réunion des Directeurs, il été résolu qu'un dividende de QUINZE POUR CENT sur le capital de la compagnie soit déclaré payable sur demande. 12avril—1m

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL

Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:

[illegible]

L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. BROTHER, Président.

A. W. HUNTER, Secrétaire.

Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce sixième jour de janvier, A. D. 1874 [illegible]

ANDREW HERO, Notaire Public.

La Compagnie d'Assurance TEUTONIA

Au No 133 de la rue Gravier.

—Assure contre—

LES RISQUES D'INCENDIE, DE MER ET DE RIVIERES,

Aux plus Bas Taux du Tarif.

A. KIMER RADER, Président.

CHAS. ENGSFELD, Vice-Président.

GEO. STROMEYER, Secrétaire.

Première Année Financ.

[illegible]

DECLARE:

Intérêt sur le Capital payé, 10 pour cent.

Dividende sur le Capital payé, 5 pour cent.

Dividende sur Primes payées, 15 pour cent.

DIRECTEURS:

[illegible]

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,

la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février 7

RESSOURCES.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le susdit tableau est exact [illegible]

JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Signé sous serment, par devant moi, ce 2 Mars 1874. JULES MOREY, N. P.

ASSURANCES.

SIX-SEPTIEME TABLEAU ANNUEL

Compagnie d'Assurance "Hope" DE LA NLLE-ORLEANS.

Bureau No. 21, rue du Camp.

Conformément à sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874.

[illegible]

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de la Compagnie.

HENRY PEYCHAUD, Président.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi ce [illegible] 1874.

P. CHAS. CUVELLIER, Notaire Public. No. 169, rue Gravier

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.

SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 octobre 1874.

[illegible]

L. A. Fourmann, Trésorier.

I. N. MARKS, Président.

RAPPORT SUR L'ETAT —DE LA—

Banque Nationale de l'Etat A LA NOUVELLE-ORLEANS,

DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,

A la clôture des affaires, le Vendredi, 1er Mai 1874.

RESSOURCES.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la Banque Nationale de l'Etat, de la Nouvelle-Orléans, déclare que le susdit tableau est exact.

CHARLES L. C. DUPUY, Caissier.

Signé sous serment pardevant moi, ce [illegible] mai 1874.

THEO. GUYOL, Notaire Public.

ALF. MOULTON,	Directeurs.
H. BOYD,	
CHAS. E. SLAYBACK.	

Germania Insurance Company

Bureau, No 124 rue Commune, NOUVELLE-ORLEANS.

ETABLIE EN 1866.

Capital payé $500,000

Assurance contre les risques du feu, de la mer et des rivières.

Les pertes sont réglées avec promptitude aux conditions les plus libérales.

FRED. DEL BONDIO, Président.

I. ZUBERBIER, Vice-Président.

EMIL MAIER, Premier Secrétaire.

F. E. MARBURG, Second Secrétaire.

[illegible], Inspecteur.

Directeurs:

[illegible]

BILAN —DE LA—

BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES:

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

[illegible]

JOS. COHN, Notaire Public.

Second Etat de Situation

—DE LA—

COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:

[illegible]

E. GAUCHEREAU, Vice-Président.

L. W. BAQUIE, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] 1874.

E. BOUNY, Notaire public.

Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:

[illegible]

N'ASSUREZ PAS VOTRE VIE

AVANT DE

CONNAITRE les AVANTAGES

qu'offre notre

COMPAGNIE LOCALE

LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE COMPANY

Qui vous donne tout ce que la pureté lui permet de vous donner,

PAS D'AUGMENTATION de primes.

Pas de retrait d'agences.

Une compagnie établie parmi nous et dirigée par les principaux négociants de la Nlle-Orléans.

SAM'L MANNING TODD, Président.

W. B. SCHMIDT, Vice-Président.

WM. HENDERSON, Secrétaire.

WM. C. ROBINS, Directeur d'agences.

[illegible] ADAM, Greffier.

CONSEIL DE DIRECTION.

E. J. HART,	JAS. I. DAY,
W. S. PIKE,	CHAS. CHAFFE,
JOHN I. ADAMS,	J. B. CAMORS,
E. A. TYLER,	GEO. A. FOSDICK,
HENRY ABRAHAM,	R. H. FAIRCHILD,
JOHN HENDERSON,	W. P. HARPER,
A. THOMSON,	W. B. SCHMIDT,
S. B. NEWMAN,	DAVID WALLACE,
ALEX. MARKS,	R. T. WALSHE,
EMORY CLAPP,	H. J. VOSS,
E. B. LALLANDE,	F. FEHLEMAN,
E. B. BRIGGS,	J. W. STONE.

Liste de polices PAYÉES DE MAI, 1869, A AOUT, 1874.

NLLE-ORLEANS.

Noms.	Montants.
ELIJAH PEALE	5,000
A. BRUSSET	10,000
TURIAU DUPRE	7,000
HANNIBAL H. HAMMOND	5,000
C. M. SLOCOMB	5,000
ED. BARNETT	5,000
THOMAS BLOIS	10,000
W. C. D. VAUGHT	10,000
JAMES MCQUOID	10,000
R. TUREAUD	5,000
R. MARSH DENMAN	10,000
AUGUSTE CANDIDE	10,000
F. E. BERNARD	10,000
M. SOULLEMET	10,000
S. O. FERGUSSON	5,000
A. E. DELAVIGNE	5,000
J. B. BERTIN	10,000
PATRICK BLAKE	2,000
FRANK W. SEYMOUR	5,000
EDWARD MONTGOMERY	5,000
J. DUNSHIE	2,000
A. W. NORCROSS	000

LOUISIANE.

Noms.	Paroisse.	Montants.
Peter G. Gain	Paroisse [illegible]	[illegible]
D. Hagge	Bayou [illegible]	[illegible]
Henry N. Rountree	Paroisse [illegible]	[illegible]
C. L. Dutton	[illegible]	[illegible]
R. W. Thompson	Paroisse St. Hélène	[illegible]
Simon M. Hart	Campti	[illegible]
Bailey K. Cheney	[illegible]	[illegible]
J. R. Knox	[illegible]	[illegible]
James E. Woods	Paroisse [illegible]	[illegible]
C. W. Lewis	[illegible]	[illegible]
Louis V. Looney	"	[illegible]
Clément P. Calhoun	"	[illegible]
[illegible]	"	[illegible]
A. F. Mallinga	Paroisse St-Marie	[illegible]
E. F. Moreau	Abbeville	[illegible]

MISSISSIPPI.

W. H. Williams	Canton	$ 1,000
John K. Waller	[illegible]	10,000
Richard Taylor	Meridian	1,000
Thomas L. Pierce	Jackson	3,000
J. A. T. [illegible]	[illegible]	3,000

TEXAS.

W. A. Gray	Indianola	$ 2,000
Thomas Chapman	Hempstead	5,000
Wm. J. Gorham	Longview	5,000

CAROLINE DU SUD.

Charles F. Delima	Georgetown	$ 2,500
E. G. Gay	[illegible]	1,000
W. J. [illegible]	Columbia	3,000

ALABAMA.

Peter Lottry	Mobile	$ 2,000
Vincent M. Byrnes	[illegible]	1,250

On demande, en ville et à la campagne des agents actifs avec lesquels il sera conclu des arrangements très avantageux. S'adresser au LOUISIANA EQUITABLE LIFE INSURANCE CO, au coin des rues Carondelet et Gravier Nlle-Orléans.

Taxes Spéciales de Revenu Intérieur des Etats-Unis, du 1er mai 1874 au 30 avril 1875.

Bureau du Revenu Intérieur, Washington, D. C. 16 février 1874.

LA LOI DU 31 DECEMBRE 1872, requière que toute personne engagée dans toute espèce d'affaire, vocation ou emploi qui la rend sujette à la taxe spéciale, de se procurer et de placer en évidence une estampe dénotant le payement de la dite taxe spéciale pour l'année-taxable commençant le 1er mai 1874, avant de commencer ou de continuer les affaires après le 30 avril 1874.

Les taxes comprises dans les classes de la loi ci-dessus mentionnée, sont les suivantes:

[illegible]

Toute personne à qui est sujette à la taxe, qui néglige de se conformer aux réquisitions ci-dessus, sera passible de sévères pénalités.

Les personnes qui sont sujettes à la taxe spéciale dans le District de la Louisiane, doivent adresser leurs demandes et le montant de la taxe, à A. A. STOCKDALE, collecteur du Revenu Interne, chambre No. 4, Douane de la Nouvelle-Orléans, et se procurer l'estampe ou timbre, [illegible]

J. W. DOUGLAS, Commissaire du Revenu Interne.

Ouverture du Collége Ste.-Marie.

Jefferson, Paroisse St.-Jacques, Lne.

CE Collége que dirigent les Pères de la Société de Marie (Maristes), ouvrira MARDI, 6 octobre. Il est situé sur le fleuve Mississippi, à cinquante-cinq milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, d'un accès facile par bateau et chemin de fer. Pour les conditions, voir l'annonce.

Très Rév. J. B. BIGOT, S. M., Président.

11 sept. M. J. D. et G.